

CES/AC.68/40
4 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Réunion commune CEE-ONU/Eurostat/OCDE
sur la comptabilité nationale
(Paris, 3-6 juin 1997)

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DU SCN DE 1993 AU CANADA

Présenté par Statistique Canada ¹

¹Préparé par M. Kishori Lal, Directeur général, Système de comptabilité nationale, Statistique Canada.

Mise en oeuvre du SCN de 1993 au Canada

Nous avons décidé, pendant l'été de 1995, d'appliquer le Système international de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) dans le système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). Le SCNC comprend un grand nombre de composantes qui, toutes, portent sur une très longue période.

Les composantes du Système de comptabilité nationale du Canada

- a) Les comptes nationaux des revenus et dépenses sur une base annuelle débutent en 1926.
- b) Les comptes des revenus et dépenses sur une base trimestrielle débutent au premier trimestre 1949. Les estimations annuelles et trimestrielles des comptes des revenus et dépenses sont disponibles en dollars courants et constants.
- c) Les comptes du bilan national et des flux financiers débutent en 1961. Les données des flux financiers sont disponibles trimestriellement et annuellement alors que celles du bilan national ne le sont qu'annuellement.
- d) Les tableaux annuels d'entrées-sorties (production et utilisation), calculés en dollars courants et constants, débutent en 1961.
- e) Les estimations mensuelles du PIB par industrie (calculées pour plus de 200 industries) débutent en janvier 1961, et ne sont disponibles qu'en dollars constants. Le niveau de détail industriel sur une base mensuelle est le même que celui présenté dans les tableaux d'entrées-sorties.
- f) Les estimations de la balance des paiements internationaux du Canada sont disponibles sur des bases annuelle et trimestrielle. Les données annuelles remontent jusqu'en 1926 alors que le premier trimestre 1949 marque le début des comptes trimestriels.
- g) Les statistiques des finances publiques, établies en se basant largement sur le Manuel de statistiques de finances publiques (SFP) du FMI, remontent jusqu'en 1961.

Le premier point dont nous avons débattu et sur lequel nous nous sommes mis d'accord a été d'appliquer le SCN de 1993 à toutes ces composantes du SCNC, car si nous ne le faisons pas le système de comptabilité ne serait jamais intégré ni de ce fait acceptable.

Le deuxième point dont nous avons débattu et sur lequel nous nous sommes mis d'accord est que nous le ferions dans toute la mesure possible pour la totalité de la période couverte par les séries de données existantes pour toutes les composantes susmentionnées du SCNC.

Nous avons également décidé de publier les résultats de notre travail, sous le titre de Révisions historiques du SCNC, en novembre 1997.

Pour résumer, les Révisions historiques de 1997 du Système de comptabilité nationale du Canada répondent à trois objectifs :

- i) Appliquer le Système international de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) tout en changeant la base des séries de données en dollars constants du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), qui passera de 1986 à 1992.
- ii) Appliquer le Manuel révisé de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, de 1993 (MBP-5).

- iii) Harmoniser les statistiques du secteur public actuellement présentées dans deux systèmes : le Système de gestion financière (SGF) et le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC); puis les mettre en concordance avec la comptabilité des administrations publiques fédérales, provinciales et locales.

La réalisation simultanée de ces trois objectifs a été particulièrement délicate. Il a fallu mettre au point une méthode faisant appel aux principaux responsables et spécialistes de toutes les divisions du SCNC pour qu'ils établissent et appliquent ensemble un plan détaillé élaboré en fonction des tâches à accomplir.

Les hauts responsables du SCNC ont créé dix commissions de travail; chacune a été chargée d'étudier l'un des dix grands volets (qui ont reçu le nom de chapitres dans le présent rapport) et de prendre des décisions qui devaient être ratifiées par le Comité directeur composé du Directeur général du SCN, qui en était le président, et de tous les principaux responsables de la Direction du SCN. Ce travail a mobilisé pendant plus d'un an une cinquantaine de spécialistes, appartenant pour la plupart à la Direction du SCN. Nous avons pris environ 150 décisions, c'est-à-dire beaucoup plus que le nombre auquel nous nous attendions lorsque nous avons entrepris cette tâche l'année dernière.

La participation d'un aussi grand nombre de spécialistes peut paraître particulièrement lourde mais cette méthode a été choisie de propos délibéré afin que les décisions soient prises par ceux-là même qui seront appelés à les appliquer.

L'une des tâches particulièrement importantes au cours de cette opération a consisté à harmoniser et faire concorder les séries de données réunies en appliquant les règles du SNC d'une part et d'autre part celles du Système de gestion financière (le SGF est la version canadienne du Manuel de statistiques de finances publiques du FMI) pour les statistiques du secteur public. En 1995, le Vérificateur général des comptes du Canada s'est déclaré inquiet des difficultés rencontrées par les utilisateurs pour comprendre les définitions et conventions appliquées en comptabilité publique, dans le SCN et dans le SGF concernant par exemple les déficits ou la dette publique du Gouvernement fédéral. Lorsqu'elles seront appliquées, quelque 70 décisions concernant les deux chapitres relatifs à l'univers du secteur public et à l'harmonisation du SGF et du SCNC harmoniseront ou feront concorder les séries statistiques des trois systèmes comptables. Les changements introduits dans ces deux chapitres devraient, c'est du moins ce que nous espérons, se révéler utiles pour ceux qui, au FMI, sont chargés de préparer la révision du Manuel de statistiques de finances publiques afin de l'aligner plus étroitement sur le SCN de 1993.

Nous avons terminé en août 1996 d'élaborer dans le détail un plan complet pour la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada et l'application du Système international de comptabilité nationale de 1993. Ce plan s'accompagne d'une liste détaillée des questions, notes de travail et décisions publiées par la Direction du Système de comptabilité nationale de Statistique Canada. Ce document peut être obtenu sous forme électronique, sur papier ou sur disquette.

Plusieurs participants à la Réunion commune CEE-ONU/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale (Genève, 30 avril - 3 mai 1996) m'ont demandé de leur envoyer notre Liste de décisions sur l'application du SCN. Cette démarche correspond en quelque sorte à une division internationale du travail, étant donné que d'autres pays vont se trouver confrontés à des problèmes analogues. Ils peuvent donc accepter nos décisions ou les modifier en fonction de leurs propres structures institutionnelles. Le présent document a été communiqué à

tous les pays membres de l'OCDE et de la CEE-ONU ainsi qu'à d'autres destinataires en août/septembre 1996.

Le présent rapport est le premier, et probablement le plus important, qui reprend toutes les décisions qu'il est convenu d'appliquer pour la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, prévue pour 1997. A mesure que ces décisions seront appliquées, il faudra apporter certains changements dans la méthodologie, les modes d'évaluation et la présentation. Ces changements, dont le bien-fondé sera expliqué, seront portés à la connaissance du public. C'est pourquoi le présent rapport doit être considéré comme une étape dans l'opération en cours.

Comme nous l'avons indiqué, nous avons créé dix commissions de travail chargée chacune de réfléchir sur l'un des dix volets ci-après (dénommés chapitres) :

1. Univers du secteur public
2. Harmonisation du Système de gestion financière du secteur public et du système de comptabilité nationale du Canada
3. Revenu du travail
4. Formation de capital
5. Commerce international
6. Dépenses personnelles
7. Assurance et services financiers
8. Classification et évaluations des entrées-sorties
9. Déflation
10. Flux financiers et bilans

Il a été demandé à chacune des équipes d'établir une liste des questions dont ses membres devaient débattre. Les questions ont été définies en fonction des changements que l'on savait devoir apporter (à cause du SCN de 1993, de la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements, du prochain manuel de statistiques de finances publiques du FMI ou encore de ruptures dans les séries statistiques) à ce qui se fait actuellement dans le SCNC. Chaque question a été clairement notée, la façon de la traiter bien précisée, les notes de travail justifiant un changement ou l'absence de changement consignées, et enfin une décision a été prise. La décision a alors été présentée pour ratification au Comité directeur. Celui-ci ratifie normalement les décisions, mais il ne l'a pas toujours fait. Les raisons pour lesquelles les décisions d'une commission de travail n'ont pas été acceptées sont les suivantes : intégration de l'ensemble du système, ressources limitées ou manque d'importance du changement proposé au regard de son coût, etc. Ces raisons sont également notées dans les décisions finales qui apparaissent dans le rapport.

C'est grâce à cette démarche que notre registre des décisions est très transparent, tant pour nous que pour les membres de notre personnel, de même que pour nos utilisateurs, ce qui est tout aussi important. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, un certain nombre de décisions dites finales feront peut-être l'objet de modifications lorsque nous leur donnerons une application statistique. C'est pourquoi nous considérons qu'il ne s'agit là que d'une étape dans l'opération en cours.

Les 150 points qui doivent faire l'objet de notes de travail détaillées et de décisions sont énumérées ci-après, par chapitre :

Chapitre 1 - Univers du secteur public

- 1.1 Structure du secteur des administrations publiques
- 1.2 Unités institutionnelles
- 1.3 Universités
- 1.4 Collèges

- 1.5 Commissions scolaires
- 1.6 Commissions scolaires de Terre-Neuve
- 1.7 Hôpitaux
- 1.8 Autres entités du domaine de la santé et des services sociaux
- 1.9 Etablissements de soins pour bénéficiaires internes
- 1.10 Sociétés et organismes d'assurance-dépôts
- 1.11 Sociétés d'habitation
- 1.12 Administrations des Premières nations et des Inuits
- 1.13 Modifications à l'univers du secteur public

Chapitre 2 - Harmonisation du Système de gestion financière du secteur public et du Système de comptabilité nationale du Canada

- 2.1 Harmonisation du Système de gestion financière (SGF) et du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC)
- 2.2 Consolidation
- 2.3 L'application de la convention des données brutes aux crédits d'impôt
- 2.4 Achat et vente de biens immobilisés usagés
- 2.5 Achat et vente de terrains
- 2.6 Bénéfices des sociétés des loteries et des alcools de l'Etat
- 2.7 Comptabilisation des "permis" (dans le SCNC) et des "privilèges, licences et permis" (dans le SGF)
- 2.8 Amendes, pénalités et intérêts sur les comptes en souffrance
- 2.9 Subventions et subventions d'équipement
- 2.10 Subventions et radiation des pertes
- 2.11 Exonérations de remboursement et radiation de prêts

- 2.12 Transferts des administrations provinciales à l'administration fédérale
- 2.13 Recettes à valoir sur les crédits
- 2.14 Aide au développement
- 2.15 Redevances
- 2.16 Revenu supplémentaire du travail (RST)
- 2.17 Gains et pertes de change
- 2.18 Gains et pertes découlant de la vente de valeurs mobilières
- 2.19 Substitution de données sur les entreprises publiques (EP)
- 2.20 Ecart entre les redressements selon l'exercice financier et l'année civile
- 2.21 Régularisations de la période complémentaire - Administration fédérale
- 2.22 Seigneurage
- 2.23 Comptes à fins déterminées fédéraux consolidés
- 2.24 Redressement de l'impôt sur le revenu au titre de l'assurance-vie
- 2.25 Programme des allocations aux jeunes du Québec
- 2.26 Redressement - Défense nationale
- 2.27 Redressement du fonds d'assurance chômage
- 2.28 Crédits de TPS remboursables aux personnes à faible revenu
- 2.29 Commission canadienne du lait
- 2.30 Provision pour impôts douteux au Québec
- 2.31 Taxes à la consommation
- 2.32 Transferts aux hôpitaux
- 2.33 Transferts des administrations locales aux administrations provinciales
- 2.34 Crédit d'impôt de l'Alberta au titre des redevances
- 2.35 Crédits remboursables pour les pertes subies par les opérations minières au Québec
- 2.36 Traitement du supplément au loyer payé par les sociétés d'habitation provinciales aux propriétaires
- 2.37 Impôt sur les lotissements
- 2.38 Transferts pour des dépenses en capital versés par les administrations publiques locales
- 2.39 Recettes diverses - Administrations publiques locales
- 2.40 Ventes de biens et de services entre administrations publiques
- 2.41 Redressement du régime de pensions - Colombie-Britannique
- 2.42 Crédits d'impôts fonciers, Colombie-Britannique et Alberta

- 2.43 Ventes de services éducatifs à d'autres paliers d'administration, Québec
- 2.44 Provision pour évaluation des prêts publics intérieurs
- 2.45 Provision pour évaluation des prêts à l'étranger
- 2.46 Régimes de pensions des fonctionnaires fédéraux et provinciaux
- 2.47 Escompte non amorti des bons du Trésor
- 2.48 Effets à payer au FMI, chèques en circulation et découverts bancaires
- 2.49 Différentes classifications de certaines catégories d'actif et de passif
- 2.50 Bilan des administrations publiques locales - Différentes définitions
- 2.51 Consolidation des filiales à l'étranger
- 2.52 Revenu ou perte net des filiales non consolidées
- 2.53 Actions émises par les entreprises publiques
- 2.54 Bénéfices non versés des entreprises publiques
- 2.55 Créances des administrations publiques sur les entreprises publiques
- 2.56 Primes d'assurance et commissions de garantie non gagnées
- 2.57 Provisions au titre du déblaiement et de la remise en état de sites
- 2.58 Fonds particuliers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec
- 2.59 Placements de la Société "Manitoba Telephone" en vue de pourvoir au paiement de ses obligations envers le régime de pensions

Chapitre 3 - Revenu du travail

- 3.1 Solde et indemnités militaires
- 3.2 Indemnités de retraite
- 3.3 Impôts sur la masse salariale, Ontario et Québec
- 3.4 Indemnisation des travailleurs (assurance - soins médicaux)
- 3.5 Indemnisation des travailleurs (passif non provisionné)
- 3.6 Pensions (intérêts sur les pensions des enseignants)
- 3.7 Pêches - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.8 Agents commissionnés (assurance sur la vie) - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.9 Ménages privés - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.10 Pourboires - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.11 Revenu en nature - Ajustement du total de contrôle en raison d'une sous-estimation
- 3.12 Employés d'organismes religieux - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.13 Personnes à faible revenu - Ajustement du total de contrôle du feuillet T4 en raison d'une sous-estimation
- 3.14 Revenu du travail calculé selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice
- 3.15 Province d'emploi et province d'établissement
- 3.16 Employés canadiens d'ambassades et de consulats étrangers
- 3.17 Gains assurables des Indiens inscrits

Chapitre 4 - Formation de capital

- 4.1 Définition du terme "capital" dans le SCNC
- 4.2 Coûts de transfert des immeubles
- 4.3 Traitement des achats d'équipement non militaire par la Défense nationale
- 4.4 Biens cultivés
- 4.5 Biens de nature capitale imputés aux dépenses d'exploitation
- 4.6 Traitement des dépenses au chapitre de la prospection minière
- 4.7 Comptabilisation des dépenses en logiciels
- 4.8 Paiements proportionnels/paiements échelonnés/paiements anticipés des machines et du matériel
- 4.9 Stock de logements
- 4.10 Oeuvres originales (artistiques et récréatives)
- 4.11 Acquisitions nettes des cessions de biens de valeur

- 4.12 Crédit-bail financier
- 4.13 Traitement des dépenses touchant l'infrastructure résidentielle
- 4.14 Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP)

Chapitre 5 - Commerce international

- 5.1 Lieu d'évaluation du commerce de marchandises
- 5.2 Traitement des paiements échelonnés des biens de production échangés
- 5.3 Commerce des biens destinés à la transformation
- 5.4 Reconfiguration du poste "voyages"
- 5.5 Ventilation des services commerciaux
- 5.6 Traitement de l'assurance (réassurance comprise)
- 5.7 Traitement des logiciels courants
- 5.8 Revenu des travailleurs frontaliers et assimilés

Chapitre 6 - Dépenses personnelles

- 6.1 Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL)
- 6.2 Classification de la consommation individuelle selon l'objet (CCIO)
- 6.3 Dépenses de consommation finale et consommation finale effective
- 6.4 Location dans le secteur des particuliers

Chapitre 7 - Assurance et services financiers

- 7.1 Les services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI : répartition)
- 7.2 Les SIFMI : taux de référence
- 7.3 Les SIFMI : commerce international
- 7.4 Les SIFMI : fonds propres
- 7.5 Les SIFMI : caisses d'épargne et de crédit
- 7.6 Les SIFMI: sociétés de prêt à la consommation
- 7.7 Les SIFMI: Banque du Canada
- 7.8 Production de la branche des assurances

Chapitre 8 - Classification et évaluation des entrées-sorties

- 8.1 Classification des branches du SCN
- 8.2 Présentation des producteurs du secteur non commercial
- 8.3 Classification des marchandises du SCN
- 8.4 Evaluation de la production brute
- 8.5 Evaluation des importations et des exportations

Chapitre 9 - Déflation

- 9.1 Indices-chaînes
- 9.2 Production de services non commerciaux : éducation
- 9.3 Production de services non commerciaux : hôpitaux publics
- 9.4 Subventions
- 9.5 Pondération de l'indice de volume par la qualité
- 9.6 Finances : frais de services imputés (SIFMI)
- 9.7 Revenus de commissions

Chapitre 10 - Flux financiers et bilans

- 10.1 Comptes des flux financiers désaisonnalisés
- 10.2 Questions d'évaluation, comptes du bilan national
- 10.3 Comptes des autres changements d'actifs (comptes de rapprochement des stocks et des flux financiers)
- 10.4 Gisements (richesses du sous-sol)
- 10.5 Réserves de bois
- 10.6 Autres actifs renouvelables

- 10.7 Objets de valeur, collections et monuments
- 10.8 Biens de consommation durables
- 10.9 Or et stocks
- 10.10 Régimes de pensions non provisionnés (non gérés en fiducie) :
- 10.11 Bénéfices réinvestis de placements directs à l'étranger
- 10.12 Produits dérivés

Pour de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre, voire l'ensemble, des 150 points indiqués ci-dessus, s'adresser à Statistique Canada.
